

machines récentes sont plus petites et plus compactes et le coût des services informatiques et de l'enregistrement de l'information a diminué considérablement.

Économiquement, il est devenu non seulement possible, mais rentable de conserver des renseignements détaillés sur des populations entières. En fait, les techniques informatiques d'aujourd'hui s'y prêtent tout naturellement. Par exemple, si une société privée ou même un organisme d'État établit une formule à faire remplir à ses clients pour codage éventuel, quelle différence cela fait-il si on pose quelques questions de plus? Elles n'ont peut-être pas d'intérêt aujourd'hui, mais les réponses pourraient devenir utiles dans un mois ou dans dix ans. Avant l'avènement de l'ordinateur, cette attitude aurait entraîné un surcroît de travail et des dossiers plus volumineux, et aurait compliqué leur consultation. Malheureusement pour notre vie privée, ces difficultés ne se posent plus.

Considérons ce cas. A Washington, la NASA a signé avec Honeywell un contrat en vue de mettre au point une technique de mémoire par laser qui permettra à une bande magnétique de 4,500 pieds d'enregistrer et de restituer instantanément l'équivalent de 12 pages sur tous les citoyens des États-Unis. Moins d'un mille de bande pour enregistrer toute la vie et les habitudes de plus de 200 millions d'habitants!

Je ne veux pas dire, et je tiens à le souligner encore une fois, que la technologie des ordinateurs est mauvaise à certains égards et que les banques de données sont dangereuses en soi et de soi. Tel n'est pas le cas, bien entendu. Ce n'est pas un supercerveau que je redoute mais plutôt ceux qui, au nom de l'efficacité, nous orientent vers une prison de verre où l'on ne peut vivre dans l'intimité. Il se trouve que le gouvernement est très porté vers ce genre de choses. Attaqués de tous côtés pour leur manque d'efficacité, les gouvernements sont disposés à faire tout ce qui leur semble pratique dans le domaine de l'information privée, au grand détriment de la population. On peut en trouver un exemple, je crois, dans la décision prise par le gouvernement de l'Ontario d'assurer le service suivant, comme le rapporte le *Globe and Mail* du 15 décembre 1970:

Quiconque disposera de \$2 pourra, grâce à un nouveau système de centralisation des données qui sera mis en service le 1^{er} janvier, déterminer quelles sont vos principales dettes en Ontario.

Cette personne devra avoir un compte au ministère ontarien de la Justice, mais n'importe qui pourra se faire établir un tel compte.

Je ne doute pas que ce nouveau système sera bien plus efficace que l'ancienne méthode consistant à parcourir les dossiers disséminés dans 48 bureaux de la province. Je laisse aux habitants de l'Ontario le soin de décider s'il convient de ne retenir que des critères d'efficacité pour se prononcer sur un tel projet. Ce qui me chiffonnerait vraiment si j'étais de l'Ontario, c'est que le gouvernement ontarien a décidé de stocker, dans le même système de centralisation, des données provenant d'un autre ministère. Il suffirait d'une légère modification de la programmation de l'ordinateur pour obtenir des dossiers sur la plupart des adultes de cette province. Il n'y a aucune protection légale contre un tel abus.

● (5.20 p.m.)

Une tendance qui pourrait être encore plus dangereuse a attiré mon attention l'été dernier. Le 10 juillet, le

ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) annonçait que le gouvernement fédéral allait participer pour plus de \$97,000 à un projet pilote dans l'Île-du-Prince-Édouard en vue d'étudier les possibilités d'utilisation des numéros d'assurance sociale pour fournir des services sanitaires au public. D'après le communiqué de presse, ce projet visait à essayer l'utilisation des numéros d'assurance sociale des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'administration des services sanitaires, dans la recherche et, éventuellement, dans d'autres domaines sociaux. J'ignore ce qu'on voulait dire par «d'autres domaines sociaux». Je sais qu'on demande de plus en plus souvent aux gens d'indiquer leur numéro d'assurance sociale sur toutes sortes de documents depuis les déclarations d'impôt jusqu'aux demandes de remboursement de frais médicaux. C'est, je suppose, une réaction à l'une des conclusions de la Commission royale d'enquête sur la réorganisation du gouvernement. Voici ce que dit le rapport de la Commission Glassco...

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré. La Chambre consent-elle à ce qu'il continue?

Des voix: D'accord.

M. Goode: Monsieur l'Orateur, je vais conclure dans un instant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Faites-vous enregistrer sur ordinateur.

M. Goode: Voici ce que disait le rapport Glassco:

L'intégration de la masse des informations ne produira véritablement d'heureux effets que si leur transmission est entièrement automatisée. Une méthode de chiffrement propre à l'identification des personnes, qui pourrait servir à des fins diverses, contribuerait grandement à un rendement supérieur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement.

On ne me fera pas croire qu'on a suffisamment songé aux conséquences d'une telle proposition. J'admets, non sans quelque hésitation, la nécessité de l'identification par numéros à l'époque de l'ordinateur. Je crois néanmoins devoir faire une mise en garde. Si de plus en plus les Canadiens, individuellement, doivent être connus par leurs numéros d'assurance sociale, notre vie privée court peut-être de grands risques. Étant donné les possibilités croissantes des derniers ordinateurs et leur moyen de communication entre eux, notre numéro d'assurance sociale pourrait très bien être la clé qui livrerait notre vie privée au manipulateur peu scrupuleux des ordinateurs. Le langage de ces calculateurs est tellement uniformisé que des données peuvent facilement passer d'un système à un autre. Ainsi le numéro 705-113-405 pourrait facilement faire l'objet d'échanges entre divers ordinateurs qui permettraient d'établir un dossier des rapports et activités du sujet. Nous devons prendre des mesures pour empêcher cela.

Voici donc, en deux mots le problème: depuis la mise au point du premier système d'informatique, bien d'autres lui ont succédé, mais nous n'avons toujours pas de loi pour régir l'utilisation du premier. Loin de moi l'idée de prétendre que mon projet de loi va résoudre tous les problèmes que j'ai exposés cet après-midi. Ce serait néanmoins le premier jalon dont nous avons besoin. Les rapides progrès de l'informatique nous laissent peu de temps pour remédier de façon intelligente